

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1061

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

21 novembre 1991 – n° 1061
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

Le cinquième pouvoir

Le scénario est bien rodé: un titre de la presse vient-il à disparaître, une fusion est-elle annoncée ou un grand de l'édition réussit-il à étendre son emprise sur le marché de l'écrit que s'expriment les craintes, les regrets auxquels répondent en chœur les propos rassurants. Puis s'installe le calme plat jusqu'au prochain acte de la concentration.

Dans la récente affaire de la reprise de la *Tribune de Genève* par le groupe Edipresse, tous les acteurs ont parfaitement joué leur rôle. Du côté des craintifs, les journalistes du quotidien racheté inquiets pour leurs postes de travail et pour l'autonomie de leur rédaction, les organisations professionnelles soucieuses de voir près de la moitié des emplois dépendre à l'avenir d'un seul patron, le Conseil d'Etat désireux de voir se maintenir un titre, expression parmi d'autres de «l'identité genevoise», celles et ceux enfin, nombreux assurément, pour qui concentration rime avec appauvrissement et réduction de la diversité de la presse. Du côté des rassurants, l'éditeur-repreneur bien sûr, qui garantit au nouveau venu dans le groupe l'autonomie de sa ligne rédactionnelle et sa vocation régionale, propos repris en écho par le rédacteur en chef.

Qui croire ? Tous et personne.

Le retrait de Publicitas est en soi une bonne chose. La présence d'une régie d'annonces dans un journal est toujours ambiguë et ne garantit pas l'étanchéité nécessaire entre le rédactionnel et le publicitaire.

Le phénomène de concentration se poursuivra. N'oublions pas que la Suisse connaît une densité de publications très élevée, trop élevée pour que chacune des entreprises et des titres puisse économiquement survivre. Genève en particulier est la dernière grande ville suisse à s'offrir quatre quotidiens. Notons au passage qu'en Suisse romande, la presse ne se limite pas à envoyer des faire-part de décès mais accueille également des nouveaux venus (*L'Hebdo*, *Le Nouveau Quotidien*) et des visages re-

nouvelés (*Journal de Genève et Gazette de Lausanne*).

Affaiblissement de la diversité. Quelle diversité ? Nous savons bien que la multiplicité des titres n'est pas garante de la pluralité des opinions. Une pléthore de publications peut même favoriser l'uniformité et la médiocrité. Car fabriquer un journal de qualité aujourd'hui — une large couverture de l'actualité, des rubriques variées, un espace rédactionnel suffisant à l'expression de plusieurs opinions — exige des moyens importants que seules peuvent réunir des entreprises saines et fortes. A ce titre les concentrations ne sont pas a priori négatives.

Indépendance ? Quelle est celle dont jouissent les journalistes au service d'un éditeur-roitelet local ? Et la *Tribune de Genève* sera-t-elle moins libre au sein de l'empire Lamunière qu'elle ne l'a été sous l'oeil des notables radicaux du bout du lac, notamment pour ce qui est du traitement de l'actualité locale ? Mais à l'inverse, n'imaginons pas que la concentration de la presse va spontanément engendrer un journalisme de qualité. Elle en crée les conditions nécessaires, mais non suffisantes. Ce phénomène, si l'on se refuse à le contrecarrer par des mesures étatiques, souvent plus dommageables que le mal qu'elles prétendent soigner, doit trouver un contre poids. Face à un pouvoir accru de l'éditeur, il faut un cinquième pouvoir. Edipresse contrôle près de la moitié des emplois de la presse romande ? Cette fragilité des salariés peut se révéler une force pour autant que les journalistes s'organisent, proposent et obtiennent les garanties indispensables à l'exercice autonome de leur profession. Et, en cas de nécessité extrême, se donnent les moyens d'assumer leur responsabilité: combien de temps la société Edipresse résisterait-elle à un arrêt de travail ? A Zurich, le patron du groupe *Tages-Anzeiger*, adepte d'un pouvoir sans partage, vient de tomber sous la pression conjuguée de la rédaction et des lecteurs.

JD